

Royaume de Belgique

Province du Hainaut

Arrondissement de Mouscron



Ville de Comines-Warneton

CONSEIL COMMUNAL DU 10.06.2024

Rapport à l'attention de Madame la Bourgmestre, de Mesdames et Messieurs les Échevins et Conseillers Communaux.

1. Règlement complémentaire de police relatif à l'établissement d'un passage pour piétons à hauteur du n°58, rue de Capelle à 7780 Comines. Arrêt.

Il est proposé au Conseil d'arrêter d'un règlement complémentaire de police relatif à l'établissement d'un passage pour piétons à hauteur du n°58, rue de Capelle à 7780 Comines.

2. Règlement complémentaire de police relatif à la création d'une zone 30 km/h dans la Grand'Rue, à 7780 Comines. Arrêt.

Il est proposé au Conseil d'arrêter un règlement complémentaire de police relatif à la création d'une zone 30 km/h dans la Grand'Rue, à 7780 Comines.

3. Règlement complémentaire de police relatif à l'établissement de zones d'évitement striées avec priorité de passage dans la rue de Capelle à 7780 Comines. Arrêt.

Il est proposé au Conseil d'arrêter un règlement complémentaire de police relatif à l'établissement de zones d'évitement striées avec priorité de passage dans la rue de Capelle à 7780 Comines.

4. Règlement complémentaire de police relatif à la circulation des piétons et cyclistes dans les chaussée de Ten-Brielen, rue de Capelle, Grand'Rue et rue de Zandvoorde à 7780 Comines. Arrêt.

Il est proposé au Conseil d'arrêter un règlement complémentaire de police relatif à la circulation des piétons et cyclistes dans les chaussée de Ten-Brielen, rue de Capelle, Grand'Rue et rue de Zandvoorde à 7780 Comines.

5. Règlement complémentaire de police relatif à l'établissement d'un passage pour piétons à hauteur du n°115, rue de Capelle à 7780 Comines. Arrêt.

Il est proposé au Conseil d'arrêter un règlement complémentaire de police relatif à l'établissement d'un passage pour piétons à hauteur du n°115, rue de Capelle à 7780 Comines.

6. Règlement complémentaire de police relatif à l'établissement de zones d'évitement striées avec priorité de passage à hauteur des n°s138 et 140 de la rue de Capelle, à 7780 Comines. Arrêt.

Il est proposé au Conseil d'arrêter un règlement complémentaire de police relatif à l'établissement de zones d'évitement striées avec priorité de passage à hauteur des n°s138 et 140 de la rue de Capelle, à 7780 Comines.

7. Règlement complémentaire de police relatif à l'établissement d'un sens unique limité dans le Chemin du Moulin Soete 7780 Comines. Arrêt.

Il est proposé au Conseil d'arrêter un règlement complémentaire de police relatif à l'établissement d'un sens unique limité dans le Chemin du Moulin Soete 7780 Comines.

8. Règlement complémentaire de police relatif à la modification des limites de l'agglomération d'Houthem. Arrêt.

Il est proposé au Conseil d'arrêter un règlement complémentaire de police relatif à la modification des limites de l'agglomération d'Houthem.

9. Règlement complémentaire de police relatif à la limitation de la vitesse à 70 km/h dans la chaussée d'Houthem entre la nouvelle limite d'agglomération d'Houthem et le chemin du Petit Cornet à 7781 Houthem. Arrêt.

Il est proposé au Conseil d'arrêter un règlement complémentaire de police relatif à la limitation de la vitesse à 70 km/h dans la chaussée d'Houthem entre la nouvelle limite d'agglomération d'Houthem et le chemin du Petit Cornet à 7781 Houthem.

10. Règlement complémentaire de police relatif à l'établissement de zones d'évitement striées avec priorité de passage entre l'immeuble sis Chaussée d'Houthem, 27 et l'entrée de l'agglomération à 7781 Houthem. Arrêt.

Il est proposé au Conseil d'arrêter un règlement complémentaire de police relatif à l'établissement de zones d'évitement striées avec priorité de passage entre l'immeuble sis Chaussée d'Houthem, 27 et l'entrée de l'agglomération à 7781 Houthem.